

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 20 DECEMBRE 1830.

Première Page:—Appel au temple Anglois, par S. Em. le Cardinal Wiseman. Feniéton:—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848—(suite.)

Le peu d'étendue de nos colonnes et la surabondance de matières d'un haut intérêt, nous empêchent de donner à nos lecteurs, dans toute son intégrité, le savant et lucide écrit du Cardinal Wiseman sur la grande question du rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre. Nous suppléons du moins aussi efficacement que possible à ce défaut, en reproduisant l'excellente analyse qu'en a faite l'Ami de Religion, avec citation textuelle de longs et nombreux fragments, de façon à donner une notion complète de l'ensemble du document et à ne pas nuire à la force de l'argumentation. —Après un préambule qui expose clairement l'histoire de l'établissement de la hiérarchie catholique en Angleterre, Mgr. Wiseman divise son écrit en six parties, dans lesquelles autant de questions intéressantes sont discutées par le savant Archevêque. Les lecteurs trouveront à la première page, ce qui concerne les trois premières questions. 1° De l'étendue de la tolérance religieuse accordée par le bill d'émancipation aux catholiques anglais, et de leur droit à avoir des Evêques ou une hiérarchie; 2° De la manière dont les catholiques Anglais pouvaient obtenir leur hiérarchie.

Dans l'exposé historique de la question, Son Eminence répond à ceux qui pourraient demander qu'est-ce qui pressait le Pape d'adopter soudainement une démarche qui cause tant d'excitation, que l'établissement d'une hiérarchie était demandé depuis longtemps au St.-Père par ses vassaux d'Angleterre. La première pétition à ce sujet fut présentée en 1534. En 1847, les vicaires apostoliques, assemblés à Londres, prirent la résolution de députer deux d'entre eux à Rome pour solliciter instantanément la mesure. En 1848, Mgr. Ullathorne fut envoyé à Rome pour le même but. Ces négociations ne furent nullement tenues secrètes, puisque les journaux même s'en occupèrent, et que Lord Minto fut informé du projet en contemplant, dans une audience que le Saint-Pape accorda à Sa Seigneurie avant la révolution survenue depuis à Rome.

Après avoir soigneusement traité, à la suite cet exposé historique, les trois points mentionnés ci-dessus, Mgr. le Cardinal se résume dans les termes suivants :

« Les catholiques ne sont pas tenus d'obéir aux Evêques choisis par la Couronne sous la suprématie ecclésiastique royale qu'ils ne reconnaissent pas, et rien ne les oblige à regarder ces prélats comme leurs Evêques.

« Les catholiques appartiennent à une religion entièrement tolérée et jouissant d'une parfaite liberté de conscience; cette religion est épiscopale et a besoin d'Evêques pour se gouverner.

« Il n'y a aucune loi qui leur défende d'avoir des Evêques selon les formes prescrites de leur Eglise.

« Ces formes sont : juridiction ordinaire, sièges locaux et titres tirés de ces sièges, ce qui constitue une hiérarchie.

« Ils étaient pleinement dans leur droit en employant le seul moyen qui fût en leur pouvoir pour obtenir ce genre de gouvernement ecclésiastique, et ce moyen était de s'adresser au Saint-Siège.

« Ils n'ont agi contrairement à aucune loi en acceptant la gracieuse faveur qu'ils avaient implorée.

« Il paraît bien difficile de briser cette forte chaîne d'argumentation de l'illustre et savant Archevêque.

CONVERSION.—On lit dans l'Univers du 28 novembre :

Le Révérend W. H. Anderdon, M. A. de

l'Université d'Oxford, neveu de l'Archevêque Manning et curé de la paroisse de Sainte Marguerite (Leicester), a fait son abjuration et a été reçu au sein de l'Eglise par le Rev. Père de Ravignan, dimanche dernier, dans la chapelle de Notre-Dame de Sion, qui avait été témoin, il y a quelques mois, de la réception de deux autres membres de l'Université d'Oxford. M. Anderdon a été confirmé, hier mardi, par S. Em. le cardinal Formari, dans la chapelle de la Nonciature apostolique.

L'Avenir, en annonçant dernièrement à ses lecteurs le décès du représentant de Kamouraska, M. Marquis, a plaisanté sur ce Monsieur avec le même goût dont ce journal fait preuve quand il lui arrive de pérorer sur le compte du clergé, de la diète ou du gouvernement responsable. Cela s'appelle, croyons-nous, égarer la discussion; mais l'exercice d'un pareil talent, fût-il égal au plus élevé, n'exempte point de respect envers les morts. L'Avenir a cependant manqué à cette règle de la bienséance puerile et honnête. Le Montreal Gazette, inhabile à critiquer la droiture ou la conduite du député qui n'est plus, s'était permis d'en faire un plastron au ridicule. Le persiflage de la Gazette a paru digne à l'Avenir d'être reproduit dans notre langue, et le journal Canadien a cru que l'éloge d'un compatriote homme de bien et de mérite, c'était sans difficulté le pas à un badinage au profit de nous ne savons quelle maxime de justice ou de convenance personnelle.

Le Canadien, attaqué ainsi que deux autres feuilles de Québec, dans l'article dont nous nous occupons, exprime ainsi les réflexions qu'il en a déduites :

« L'AVENIR.— Cette feuille a depuis longtemps acquis le privilège de mentir et de calomnier impunément; d'établir des faits, comme l'animal qui passe dans le chemin, ce qu'il y a de plus respectable, sans qu'on se fâche contre elle ou qu'on se détourne pour la chasser; d'insulter et d'injurier les vivants et les morts, depuis le chef vénéré de l'Eglise catholique jusqu'à l'humble monsieur Pierre Canac dit Marquis, sans qu'on doive s'en offenser ou s'en émouvoir le moins du monde. Elle crache contre le ciel, mais son crachat lui retombe sur le nez. Par ses injures, ses mensonges et ses exagérations, elle a perdu tout crédit auprès des hommes de bon sens et de jugement, si bien qu'ils ne font aucune attention à ses rapsodies. Aussi n'est-ce pas dans le dessein d'y répondre, mais pour l'édification des habitants du district de Québec, que nous allons reproduire (en demandant pardon à nos lecteurs) quelques-unes de ses anciennes qu'elle leur adresse dans sa diatribe du 6 décembre, intitulée "Kamouraska".

« Monsieur Pierre Canac dit Marquis, bien connu pour la candeur de son âme et la complaisance de ses votes, vient d'expirer, subitement, décès qui rend vacant le siège de Kamouraska.

« De quel calibre intellectuel et politique, sera le successeur de M. Canac, voilà ce que nous ignorons; mais toutefois nous ne cérons pas la pensée que nous ne comptons grèze sur la masse du district de Québec; et la raison en est tangible.—Le ministère et le séminaire de Québec suscitent de concert dans ce district trois gazettes-organes en français, outre une anglaise, tandis qu'il ne s'y publie pas un seul journal consciencieux.

« Pas un seul journal consciencieux! Quand vous entendez l'Avenir parler de conscience, ne vous semble-t-il pas entendre une file publique parler de pudeur et de chasteté? Il serait fort en peine de justifier son assertion que "le ministère et le séminaire de Québec suscitent de concert dans ce district" ce qu'il appelle "trois gazettes-organes en français" (parmi lesquelles il compte sans doute le Canadien), "outre une anglaise."

« Après avoir débité encore un grand plat de ses "brioches" d'un goût tout-à-fait attique, l'Avenir en vient au but de son excursion dans le district de Québec: c'est de désigner aux habitants de Kamouraska, trop peu éclairés

pour faire un choix eux-mêmes, un candidat pour remplacer feu M. Canac comme représentant du comté.

« Ce candidat proposé par l'Avenir est l'honorable A. Dionne qu'il invite, à défaut de se présenter lui-même aux hustings, à appuyer auprès des électeurs de Kamouraska, "la candidature d'un homme intègre."

« Nous ne savons trop, reprend le Canadien, si l'honorable M. Dionne sera flatté de se voir proposé par l'Avenir comme "successeur de M. Canac," et s'il résignera son siège au conseil législatif pour accepter la candidature qui lui est ainsi offerte d'en-haut. Quoi qu'il en soit, les recommandations de l'Avenir n'ont pas jusqu'ici porté bonheur aux candidats dans le district de Québec.

On lit dans le Montreal Gazette de ce matin: « L'Avenir nous dit avoir avancé "qu'il n'y avait pas dans toute l'étendue du Bas-Canada, une diligence dirigée par des Canadiens;" notre assertion a été qu'il n'y a pas une seule diligence dans tout le Bas-Canada en destination pour aucune localité Canadienne-Française du pays." S'il en existe, qu'il les nomme! Il y a dans les seigneuries plusieurs grands villages, pour lequel d'entre eux y a-t-il une diligence?

« Il dit qu'une diligence fut le trajet de Québec, étant possédée par des Canadiens-Français; et mentionne ce fait comme établissant une preuve contre nous. Nous l'avions fait remarquer en disant que ce n'était "qu'une diligence pour l'hiver." Mais, l'ensions-nous omis, est-ce que Québec est "une portion française du pays?" Nous avons l'idée que les voyageurs Anglais sont les principaux à soutenir cette diligence à même.

L'Avenir voudra bien nous traduire correctement une autre fois.

L'Avenir dit que nous sommes un des journaux qui se complaisant à ternir toute chose en Canada. Ceci, de la part d'un organe de "ruine et de dépérissement," est quelque chose d'inattendu. Au contraire, la Gazette s'est déclaré résolument, et en toute occasion, en faveur des intérêts Canadiens et des entreprises Canadiennes, et s'est opposée de toutes ses forces au système de "déclinement" des avocats de l'Annexion et de la "Ruine," comme l'est l'Avenir.

Entre amis, une petite leçon ne fait pas de mal.

Le Montreal Gazette annonce l'apparition prochaine d'une publication nouvelle qui aura pour titre "l'Anglienn," journal hebdomadaire qui se dévouera à la défense des intérêts de "l'Eglise d'Angleterre."

« Le "Phare" sera un journal littéraire dont les éditeurs sont MM. Racine et Cie. Il doit paraître semi-mensuellement. Nous en publions aujourd'hui le prospectus à la demande des propriétaires, en souhaitant à cette feuille un succès légitimement acquis par le choix et la moralité de ses articles.

L'Etat de Maryland s'est déterminé à l'exécution pratique d'un plan fort propre à inculquer et à répandre les connaissances agricoles. La législature de cet Etat a délégué un Agronome dont les fonctions consistent à lire des dissertations chaque année dans chacun des comtés de l'Etat, à présider à la formation de Sociétés de Comtes pour l'Agriculture, dans les lieux où il n'en existe pas, — et à faire, tous les ans, à la législature, un rapport dans la vue d'y donner publicité parmi les cultivateurs, et dans lequel doivent être consignés les perfectionnements agricoles du temps. Déjà ce système a eu de bons résultats et renouvelé l'esprit d'émulation dans la communauté des agriculteurs du Maryland.

Le Moniteur nous harcèle à propos de la peine de mort, dans une circonstance où nous ne nous défendons qu'avec répugnance. Langue et Shotts sont encore nos vauriens; et bien que nous n'ayons traité la question qu'abstractivement et sans la moindre relation au cas de ces infortunés, cependant nous

reculons même devant la simple appréhension d'être mal compris. C'est pourquoi nous laissons le champ libre au Moniteur. Plus tard, si nous y voyons quelque à propos, nous reviendrons sur le sujet.

Territoire du Saguenay.

Nous ne différons pas plus longtemps de revenir sur ce sujet auquel les dernières explorations donnent une importance et un intérêt nouveaux. Nos observations, d'ailleurs, sont tout empruntées à des documents législatifs aussi bien qu'aux rapports du député-arpenteur provincial, M. Blacklock, et de son assistant M. George Duberger.

Dès 1828, un acte de la législature du Bas-Canada ordonna l'exploration du territoire du Saguenay, jusques-là peu connu, si ce n'est par ce qu'en avaient dit les personnes engagées dans le commerce avec les tribus sauvages aux endroits appelés Postes du Roi, les relations de Charlevoix, Champlain et d'autres historiens n'ayant laissé de souvenirs qu'un petit nombre de leurs lecteurs sur les établissements des Jésuites dans la contrée qu'arrosent le lac St. Jean, le Saguenay et ses tributaires.

Le 16 juin 1847, l'assemblée législative ayant voté une adresse au gouverneur-général, le priant de prendre en considération s'il est expédient de faire explorer cette partie du pays, situé en arrière de Québec, dans une ligne droite jusqu'au lac St. Jean, de manière à constater si dans cette localité le sol est propre à l'agriculture, et si la valeur en est suffisante pour justifier le tracé, et, plus tard, l'ouverture d'un chemin entre ces deux localités, M. Blacklock reçut depuis lors instruction de procéder à une exploration nouvelle.

Voici comme l'honorable J. H. Price, commissaire des Terres de la Couronne, s'exprime dans une lettre à ce sujet à la date du 13 juillet 1850 :

« Comme l'on avait trouvé expédient de prolonger l'arpentage du lac St. Jean, ce projet fut autorisé par un rapport approuvé du conseil daté du 9 juillet, 1849—ordonnant l'arpentage de la rive Est du lac St. Jean et le mesurage de la Grande Décharge jusqu'à Chicoutimi, en même temps que l'exploration d'un chemin en ligne droite à travers la péninsule de Chicoutimi jusqu'à l'embouchure de la rivière de ce nom sur le Saguenay.

« M. W.F. Blacklock, auquel fut confiée l'exploration de cette ligne jusqu'au lac St. Jean, reçut instruction de partir la ligne d'exploration à l'angle Sud du township de Stoneham, considéré comme le point de départ le plus favorable. La distance de ce point à Québec était connue par un mesurage régulier, outre que cet endroit se trouvait dans le voisinage immédiat des établissements florissants des comtes du lac St. Charles et des grandes routes qui mènent à Québec; et de là de tirer la ligne droite dans une direction astronomique Nord 15 degrés Ouest (calculée d'après les opérations de 1828) de toucher au lac St. Jean à ou auprès de l'embouchure de la rivière Metabetchewan, mesurer de là les rives Est du lac St. Jean et le cours de la Grande Décharge ou de la rivière du Saguenay à Chicoutimi.

« M. George Duberger fut joint à M. Blacklock comme assistant; il devait explorer le pays à la distance de 5 ou 6 milles de chaque côté de la ligne dans le but de choisir l'endroit le plus favorable pour le chemin mentionné dans l'adresse; et conjointement avec les opérations de M. Blacklock d'explorer le pays dans une ligne droite à l'Est depuis l'embouchure de la rivière Metabetchewan, pour la construction d'un chemin à travers la péninsule jusqu'à Chicoutimi.

« M. Blacklock et Duberger ayant fait l'arpentage et les explorations prescrites par les instructions d'une manière vraiment satisfaisante et scientifique, on pourra mieux apprécier les résultats de cet important service en lisant le rapport de ces messieurs. Le premier pour tout l'arpentage et une partie des explorations, et le dernier pour son exploration et relevé d'une ligne de chemin de Chicoutimi au lac St. Jean, et son exploration depuis le point du départ jusqu'au 42e poteau de

mille où l'on s'aperçut qu'il était inutile de chercher plus longtemps une ligne de chemin à travers un pays qui n'est nullement propre à l'agriculture, et brisé par des chaînes de montagnes escarpées, tandis que cette exploration entraîna des dépenses considérables sans avantage important pour le service public.

Les opérations de MM. Blacklock et Duberger démontrent que, nonobstant la possibilité de continuer une ligne de communication dont le point de départ serait à Stoneham, jusqu'à la rivière Jacques Cartier, et même un peu au-delà, "pendant la nature escarpée et montagneuse du pays pendant plusieurs milles à l'Est ou à l'Ouest de la ligne d'exploration, fût qu'il est impossible de tracer ou même d'ouvrir un chemin d'aucune espèce, pendant que le sol, à cause de sa nature pierreuse, n'est nullement propre à la culture, sauf quelques lisières de terrains isolés dans le voisinage des rivières qu'ils ont traversées dans leurs explorations respectives.

Bien que la nature ingrate du sol, depuis Stoneham jusqu'au lac St. Jean, lui donne peu de valeur, néanmoins, d'après le relevé fait par M. Blacklock de ce lac et des lacs nombreux qui y existent, les terres des deux côtés de la rivière produite par l'écoulement des eaux du lac, sont cultivables et d'une excellente qualité. M. Duberger parle aussi favorablement des terres qui bordent la Belle-Rivière et de celles dont est formée la presqu'île de Chicoutimi.

Ces renseignements suffisent pour faire augurer avantageusement de l'œuvre projetée de défrichement et de colonisation du pays que fertilise le Saguenay et ses nombreux affluents. Ce point est l'essentiel; et nous nous bornerons à citer en terminant la partie du lumineux rapport de M. Duberger ou il en est question.

« D'après ce que j'ai pu remarquer, joint aux informations que j'ai recueillies, les environs de la Belle-Rivière, sur les bords du lac St. Jean, offrent les terres les plus propres à former les premiers établissements sur le lac. Un township tracé dans cette section serait bientôt établi avec avantage, vu que le sol et la localité ont déjà attiré l'attention des squatters qui, dans l'intention d'en prendre bientôt possession, ont écrit leurs noms sur des arbres et des poteaux, sans égard à la régularité à observer dans les lots à leur direction. Ces mesures ne manquent certainement pas de jeter les squatters et le gouvernement dans l'embarras, le trouble et des frais inutiles. On pourrait cependant l'éviter si le gouvernement jugerait à propos d'ordonner l'arpentage d'un township dans cette partie du pays; par ce moyen l'on éviterait, pour la suite, la confusion et les embarras qui résulteraient nécessairement de ce que les lots sont divisés d'une manière irrégulière, et la colonisation régulière s'en ferait presque immédiatement.

« En disant que la colonisation s'en ferait presque immédiatement, je parle d'après la connaissance que j'ai qu'un grand nombre de personnes, (comme je l'ai déjà dit) ont écrit leurs noms, et qu'un grand nombre d'autres personnes se préparent actuellement à en faire autant avec l'intention sincère, j'ai raison de le croire, de s'y établir.

« A l'égard de la praticabilité d'une route de Stoneham au lac St. Jean, M. Blacklock est d'avis que, d'après les informations qu'il a recueillies, il est probable que l'on pourrait trouver une ligne de chemin plus à l'Est, en suivant le pays qui se trouve entre les rivières de Jacques Cartier et Montmorency jusqu'à la hauteur des terres, et de là la source des rivières Epika et Belle Rivière, au nord jusqu'à la vallée en l'étendue de terre cultivable dans la péninsule de Chicoutimi déjà mentionnées.

« Les détails précieux fournis par feu M. Paschal Taché (1) et le Dr. De Salles La Terrière, aujourd'hui représentant du comté de Saguenay, sur cette intéressante portion du Canada, leur ont mérité la reconnaissance du pays. C'est grâce à leur initiative qu'ont été ordonnées les explorations diverses qui ont révélé les ressources agricoles, minérales et

(1) Seigneur de Kamouraska, bien regretté de ceux qui l'ont connu.

différents postes de la prison, brisant tout ce qui s'opposait à leur passage; déjà les cris des victimes se mêlaient aux rires féroces des bourreaux; déjà l'on entendait partout les prières étouffées sous les gémissements, et les gémissements étouffés sous la mort.

Henri de Savernay, suivi de ses amis qui, afin de se reconnaître dans la foule, avaient mis un signe à leur accoutrement jacobin, s'était précipité vers le corridor qui lui avait été indiqué; il monta par le premier escalier qui s'offrit à sa vue; au haut de cet escalier est une grille; cette grille est entièrement ouverte; en face est une porte verrouillée, ce doit être la porte désignée par l'inconnu; c'est là que doit être le comte de Castelnois, l'ami d'enfance du comte Henri. Il n'ose appeler, il a peur du bruit de sa voix. Quand on touche à un but inespéré, le cœur bat, la main tremble, il semble qu'un obstacle imprévu va vous arrêter et briser votre espérance sur le seuil de la réalité. A quelques pas de là, il aperçoit un homme qui, sans s'inquiéter du tumulte qui trépigne sous ses pieds et sur sa tête, se promène fort tranquillement en fumant sa pipe dans le long corridor dont la grille était ouverte pour faciliter la besogne de messieurs les patriotes. Cet homme, c'était un des geoliers. Ouvrez cette porte, lui crie le jeune homme d'une voix que l'émotion rendait tremblante; il y a des prisonniers ici...

Trop tard, citoyen!... trop tard!... dit en ricanant le geolier patriote, les oiseaux sont dénichés.

Depuis quand!...

Depuis cette nuit. Il n'y a plus personne ici?...

Plus personne, citoyen; mon contingent, au grand complet, a été transporté dans l'aile gauche, et je me promène en aristocrate, les bras croisés...

Malédiction!... dit Henri, en reculant de deux pas avec épouvante.

Ah! c'était huppé, dit le geolier, du vrai gillier de lanterne... Mais console-toi, je les entends qui cognent là bas. D'autres feront l'affaire, voilà tout!!

Oh! mon Dieu!... mon Dieu!... dit Henri d'une voix sourde en se frappant le front. Et il s'élança avec ses compagnons dans le même escalier qu'il venait de monter le cœur si plein de joie et d'espérance...

En voilà un qui est chaud à la chose, dit le geolier en voyant Henri s'éloigner... On va débayer, ça ne fera pas de mal.

Et il continua à se promener en fumant sa pipe.

Pendant le peu de temps qu'il avait fallu au comte de Savernay pour monter l'escalier, écouter le geolier et redescendre en toute hâte, la scène avait changé de face et le drame avait étendu ses ailes sanglantes.

Les victimes étaient poussées dans la cour intérieure, déjà à moitié mutilées, pour trouver la mort, au milieu des hurlements féroces de leurs bourreaux.

Henri s'arrêta hâletant à l'entrée de cette cour au milieu de laquelle gisaient déjà tant de cadavres. Tout à-coup un frémissement terrible le fit tressaillir, et un cri rauque à de-

mi étouffé s'exhala de sa poitrine et alla se perdre parmi les rires féroces de cette orgie révolutionnaire. Au milieu des victimes que les massacreurs immolaient, ses yeux venaient de rencontrer un visage pâle mais noble, celui du jeune comte de Castelnois; le sang ruisselait déjà le long de ses joues, ses habits étaient en lambeaux, mais son regard était ferme et résolu, son front haut et fier; il avait les bras croisés; pas un seul gémissement ne s'échappait de sa bouche contractée par un douloureux dédain.

Au moment où Henri reconaît vort lui, un des hommes qui entouraient le pauvre prisonnier lui enfonça le fer de sa pique dans la poitrine; lui ne bougea pas, seulement ses sourcils se froncèrent et ses yeux s'attachèrent avec une telle fixité sur celui qui l'avait frappé, que cet homme, par un mouvement involontaire, baissa à terre la pointe de sa pique.

Le sang coulait!... Castelnois!... Castelnois!... murmura Henri, d'une voix qui s'éteignit dans son gosier. Et il cria d'une voix furieuse: Ne le tuez pas!... ne le tuez pas!...

Tu te perds sans le sauver lui dit un de ses compagnons en l'arrêtant par le bras, regarde!

Pendant qu'il parlait, un autre avait planté son couteau dans la gorge du malheureux jeune homme. Le pauvre comte de Castelnois tomba pour ne plus se relever sur le corps de ses amis dont l'agonie avait été moins longue...

Henri courba sa tête sur sa poitrine avec un sentiment de profonde désolation et dit: ils sont tous morts!...

Viens, lui dit un de ses compagnons, en le prenant par la main, hélas! nous n'avons plus rien à faire ici... Et il l'entraîna hors de la prison.

Ce fut alors qu'au milieu de cette horde hurlante, ivre de sang et de carnage, apparut tout à-coup Georges qui se fraya passage au milieu de cette foule qui ruisselait de tous côtés. Le vent agitaient son front et les longues mèches noires de ses cheveux. Georges, noble intelligence qu'avengiait un fatal enthousiasme, avait le visage inspiré, le geste dominant: Arrêtez!... arrêtez, malheureux! cria-t-il... Son visage était si pâle, ses traits si bouleversés, sa poitrine si halotante, sa voix si stridente, son cœur si indigné, que ces hommes qu'une rage aveugle poussait dans de si cruels excès, s'arrêtèrent un instant. Il s'arrêta pour les haranguer, et fut si éloquent, se mit tellement à leur portée, qu'il fit entrer le remords dans leur cœur. A mesure qu'il parlait avec ce langage énergique et intrépide que donne la conviction des tressaillements difficiles à décrire agitaient tous ces hommes. C'était l'instinct de la conscience qui remontait à la surface, dernier trésor qui est enfoui souvent, mais qui ne s'éteint jamais dans le cœur de l'homme.

Vive Brutus! cria Cassin, en élevant sa sonfre en l'air, et qui comme toujours avait été de la partie.

D'unanimes acclamations accueillirent sa

voix et de tous côtés chacun tendit la main à Georges. L'air retentissait de vivats frénétiques.

Le torrent avait été détourné de son cours sanglant.

Citoyen, dit Georges au concierge qui s'était rapproché de lui, fais rentrer les prisonniers jusqu'à l'heure fixée pour le départ des charriots; et vous mes amis, que quatre d'entre vous se placent à l'entrée de cette porte et fassent respecter la volonté du peuple.

J'y vais moi, dit le forgeron, en élevant un de ses marteaux à la hauteur de sa tête, et je te jure citoyen que nul n'entrera.

Merci, monsieur, dit un des prisonniers en s'adressant à Georges, vous êtes un noble cœur.

Hâtez-vous de rentrer, dit Georges, à voix basse; qui sait s'ils ne reviendront pas. Le jeune républicain avait prononcé ces paroles avec amertume en détournant les yeux du tableau sinistre que lui offrait la cour de la prison, et il s'éloigna d'un pas rapide.

Une ovation patriotique l'attendait sur la place et il fut salué par des cris enthousiastes.

On avait ôté au peuple ses victimes, il fallait un triomphateur; les masses ont toujours des ovations et des haines toutes prêtes. Georges était l'idole du moment, aussi fut-il enlevé de terre et hissé sur de robustes épaules, pavais humain bien fait pour montrer combien est fragile et chancelant le piédestal des triomphes populaires.

(A continuer.)